

Communiqué de presse du 31 août 2020

Données mondiales :

Nombre de cas : plus de 25.2 millions de cas, 846 961 décès

Données nationales :

Nombre de clusters : 1 441, en incluant ceux en EHPAD depuis le 9 mai ; **19 nouveaux** depuis hier, mais 885 clôturés

Nouveaux cas confirmés de COVID-19 (SI-DEP) ces dernières 24h : 3 082 cas

Nombre de tests réalisés en semaine glissante 937 193 (plus de 7,5 millions réalisés depuis le début de l'épidémie)

Taux de positivité (%) des tests pour SARS-COV-2 (SI-DEP) : 4,2% entre le 22 et le 28 août

Nombre d'actes SOS Médecins pour suspicion de COVID-19 : 467, soit 5% de l'activité totale en légère hausse

Passages aux urgences pour suspicion de COVID-19 (réseau OSCOUR®) : 325, soit 1% de l'activité totale

Personnes hospitalisées pour une infection COVID-19 : 4 582 le 31 août

Personnes hospitalisées en réanimation : 409

Ile de France, Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur regroupent **69 % des malades en réanimation**.

En **Outre-Mer : 198 hospitalisations**, dont **42 en réanimation**

Décès liés au COVID-19 : 30 635 personnes sont décédées en France, dont **20 128** au sein des établissements hospitaliers et **10 507*** en établissements sociaux et médico-sociaux. **données du 27 août*

Nombre de personnes hospitalisées depuis le début de l'épidémie : 111 542/86 469 sont rentrées à domicile

MESSAGES CLES :

L'intensification de la stratégie de dépistage du COVID-19 et la levée de la nécessité d'une prescription médicale préalable ont permis d'accroître fortement le nombre de personnes se présentant dans les laboratoires de biologie médicale pour se faire dépister. Afin de fluidifier l'accès aux examens de dépistage, une doctrine de priorisation a été mise en place pour les patients demandant un test RT-PCR. Il a ainsi été demandé aux laboratoires de biologie médicale de respecter l'ordre de priorité qui suit :

1. Examens à visée diagnostique pour les personnes symptomatiques ou ayant été en contact avec un malade : objectif d'examen dans les 24h et de résultat dans les 24h suivantes ;
2. Examens à visée de dépistage autre qu'une situation à risque : objectif d'examen dès que possible et de résultat dans les 24h suivantes
3. Examens à visée de dépistage individuel pour convenance personnelle ou à visée de surveillance épidémiologique : objectif d'examen et de résultat selon les capacités du laboratoire, en lien avec les deux premières priorités.

Dans l'attente des résultats, les personnes doivent s'isoler et réduire leurs contacts au strict minimum. Cette démarche doit être associée à une adhésion à l'ensemble des gestes barrières, à la participation aux mesures d'identification des contacts, au respect des mesures d'isolement des personnes infectées, susceptibles d'être infectées ou des contacts classés à risque.

Renforçons notre vigilance, mobilisons-nous pour continuer de respecter et de faire respecter les mesures barrière et les gestes de bon sens dans la lutte contre l'épidémie de COVID-19.

INFORMATIONS UTILES : *Pour en savoir plus sur l'épidémie de COVID-19 ...*

✚ En France : [Santé publique France](#) et [Ministère des Solidarités et de la Santé](#)

✚ A l'international : [OMS](#) et [ECDC](#)

✚ Un numéro vert **0 800 130 000** (appel gratuit avec service de soutien psychologique gratuit) 7j/7

✚ **Toutes les informations utiles sur :** <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

✚ Contact presse : presse-dgs@sante.gouv.fr – 01 40 56 84 00